RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1211) DE MISE À DISPOSITION DES SALLES PÔLE DOCUMENTAIRE, AILEY ET LOUDIÈRES, À L'ASSOCIATION «AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DE LA VILLE DE VINCENNES»

DÉCISION N° DM-26-339

EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au maire ;

VU la demande de l'Association « Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes » domiciliée, 41 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions dans le Pôle documentaire de la chorale du personnel municipal, les mardis de 12h15 à 13h15 du 8 septembre 2026 au 29 juin 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaire), soient 35 mardis ; des séances de yoga réservées au personnel municipal, dans la salle Ailey, les mardis de 12h30 à 13h30 du 8 septembre 2026 au 29 juin 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaires), soient 34 mardis, et dans la salle Loudières, le 29 septembre 2026 ; des séances de sophrologie réservées au personnel municipal, dans le Pôle documentaire, de 12h30 à 13h30, les 3 et 24 septembre, 8 et 15 octobre, 5 et 19 novembre et le 3 et 17 décembre 2026, et les 7 et 21 janvier, 4 et 25 février, 11 et 25 mars, 1er et 22 avril, 13 et 27 mai et 10 et 24 juin 2027. En cas d'impossibilité, le Pôle documentaire pourra être remplacé par la salle Messiaen ou la salle Bouquet et la salle Ailey par la salle Berlioz ou le Pôle documentaire. L'association pourra utiliser les pianos présents dans les salles ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes » domiciliée, 41 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions dans le Pôle documentaire de la chorale du personnel municipal, les mardis de 12h15 à 13h15 du 8 septembre 2026 au 29 juin 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaire), soient 35 mardis ; des séances de yoga réservées au personnel municipal, dans la salle Ailey, les mardis de 12h30 à 13h30 du 8 septembre 2026 au 29 juin 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaires), soient 34 mardis, et dans la salle Loudières, le 29 septembre 2026 ; des séances de sophrologie réservées au personnel municipal, dans le Pôle documentaire, de 12h30 à 13h30, les 3 et 24 septembre, 8 et 15 octobre, 5 et 19 novembre et le 3 et 17 décembre 2026, et les 7 et 21 janvier, 4 et 25 février, 11 et 25 mars, 1er et 22 avril, 13 et 27 mai et 10 et 24 juin 2027. En cas d'impossibilité le Pôle documentaire pourra être remplacé par la salle Messiaen ou la salle Bouquet et la salle Ailey par la salle Berlioz ou le Pôle documentaire. L'association pourra utiliser les pianos présents dans les salles.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260924-lmc1H14633H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/09/2026
Date de Publication : 24/09/2026

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260924-lmc1H14633H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/09/2026
Date de Publication : 24/09/2026